

„ peut leur courir que la mort, ou d'honorables
„ blessures.

„ Les Guerres générales de la Nation n'empê-
„ chent pas les Combats particuliers ; chacun
„ prend parti & s'engage selon les liaisons ou
„ les querelles de sa famille, mais les haines ne
„ sont pas immortelles ; les torts & les injures se
„ reparent par des amendes, & cette satisfaction
„ a été sagement établie, de peur que la liberté
„ publique ne fût enfin la victime des différends
„ & de l'ambition des particuliers.

„ L'hospitalité est un droit sacré parmi eux,
„ & ils regardent comme un grand crime de fer-
„ mer la porte aux étrangers. Les mariages y
„ sont chastes ; la galanterie en est sévèrement
„ bannie. Le mari juge, & vengeur de son inju-
„ re, punit lui-même la femme adultère.

„ La plupart des Germains n'ont qu'une seu-
„ le femme, ce qui est assez rare parmi des Bar-
„ bares ; & si les Chefs & les plus Illustres par
„ leur naissance, en ont plusieurs en même-tems,
„ c'est moins par dérèglement que pour soute-
„ nir la Dignité de leur naissance.

„ Il y a même des Cantons, où ils ne souffrent
„ pas que les femmes passent à de secondes nœ-
„ ces ; une fille en épousant son mari, s'y atta-
„ che comme le corps fait à l'ame ; elle n'étend
„ point au de là ses vûes ni ses desirs.

„ Les femmes n'apportent point de dot à leurs
„ maris, elles en reçoivent au contraires quelques
„ présens, non pas toutefois des bijoux ou des
„ parures, mais des Bœufs pour le labourage,
„ un Cheval avec son harnois, le Bouclier, la
„ Lance & l'Epée ; elle donne aussi de son côté
„ des armes à son mari. Voilà les gages de leur
„ union, leurs auspices & leur hyménée, pour la
„ faire